

INFO LOCATAIRES

LETTRE D'INFORMATION AUX LOCATAIRES DE OISE HABITAT

n°93
OCTOBRE 2021

Oise Habitat engagé auprès de ses locataires dans la prévention des dangers domestiques

Cuisiner, allumer une bougie ou encore monter sur une chaise... autant de gestes quotidiens qui peuvent paraître anodins et qui pourtant, par manque de vigilance, peuvent être dramatiques.

Les accidents domestiques, 3ème cause de décès et la 1ère chez les enfants.

Depuis 5 ans, Oise Habitat a recensé de trop nombreux incendies. 100% de ces incendies étaient d'origine domestique. Face à ce constat, Oise Habitat a choisi d'agir et de créer un mois de la sécurité, mois consacré à la sensibilisation de ses locataires aux dangers domestiques. En complément des rappels aux risques inhérents à la mauvaise



Sensibilisation aux risques domestiques pour les plus jeunes

utilisation des installations et équipements du logement (tuyau de gaz périmé, branchement électrique ou raccordement de hotte inadapté, barbecue sur les balcons...), l'Office propose chaque année, en partenariat avec les

sapeurs-pompiers de l'Oise et Tandem Immobilier, des ateliers pour petits et grands : présentation des points à risques dans chacune des pièces d'un logement, informations sur les gestes de prévention contre les incendies, formation aux premiers secours...

DES CHIFFRES SAISSANTS

61 %

des accidents de la vie courante sont d'origine domestique.

100 %

des incendies constatés chez Oise Habitat étaient d'origine domestique.

3 min

pour agir avant de ne plus contrôler un incendie

PRÉVENIR



LES PRINCIPAUX FACTEURS RESPONSABLES DES INCENDIES EN FRANCE

• La cigarette

Tout débute avec un mégot mal écrasé qui entre en contact avec du papier, du tissu... Ce risque est plus important chez les personnes fumant au lit : en somnolant, une cigarette à la main, le feu peut rapidement prendre sur les draps, la moquette ou le tapis, et les fumées vous asphyxier.

• Les bougies

Comme la cigarette, une bougie mal éteinte est souvent la source d'un départ de feu.

Soyez particulièrement vigilant lorsque vous allumez plusieurs bougies réparties un peu partout dans une pièce. Il est plus difficile de les surveiller, et plus facile d'en oublier...

Ne sortez pas de la pièce en laissant une bougie allumée !

• Le sapin de Noël

Les incendies peuvent être causés par :

- une bougie près du sapin naturel
- les guirlandes électriques non conformes aux normes européennes et françaises.
- les prises surchargées, des rallonges.

• L'installation électrique

25 % des incendies domestiques sont d'origine électrique (câbles anciens, rafistolés ou défectueux, surchauffe, branchement des multiprises).

• La friteuse et le petit électroménager

C'est dans la cuisine que 20 % des incendies domestiques se déclenchent. Le risque s'accroît si le foyer de cuisson est alimenté au gaz. Il suffit d'une recette de cuisine ou d'une liste de course oubliée près d'une plaque de cuisson pour provoquer l'incendie.

Le feu de friteuse est un accident domestique fréquent qui peut être la cause de graves brûlures ou d'incendie généralisé. Les friteuses, les casseroles, les poêles et les cocottes ne doivent en aucun cas rester sans surveillance.

• Le barbecue

Les barbecues, hors barbecue électrique ou plancha, sont interdits sur les balcons.

Si vous utilisez un barbecue dans votre maison, au fond de votre jardin, éloignez les enfants et gardez en permanence un œil dessus.

Respectez un espace suffisant entre votre barbecue (3 mètres) et/ou toute source inflammable ou votre façade. N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour raviver les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée.

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE

CAS N°1

L'incendie est au **dessus** de mon logement



CAS N°2

L'incendie est en **dessous** de mon logement



*Colmatez la porte avec des linges mouillés, attendre les secours à la fenêtre

Dans les 2 cas gardez votre calme et une fois en sécurité, appelez les pompiers, en composant le



Incendie causé par une friteuse